DOSSIER DE PRESSE

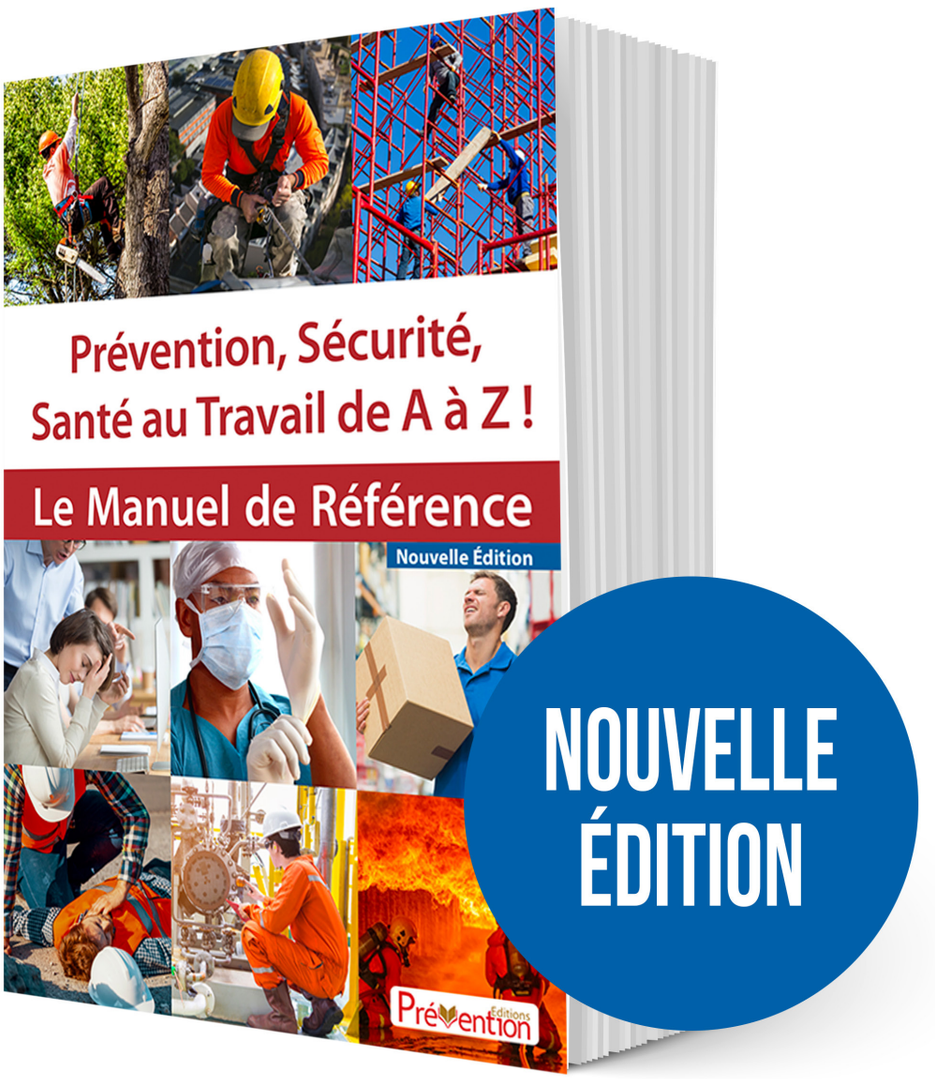

Prévention Editions

"UN OUVRAGE ENCYCLOPÉDIQUE ! Merci pour ce travail qui donne une vision complète des enjeux de la Sécurité et de la Santé au Travail !"

Philippe HOUILLON, Responsable de Licence Professionnelle
IUT LIMOUSIN, UNIVERSITÉ DE LIMOGES

LE PREMIER MANUEL DE RÉFÉRENCE SUR LA PRÉVENTION ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

Employeurs et acteurs du travail ont bien souvent du mal à naviguer dans le labyrinthe immense de la législation "hygiène sécurité du travail". Reste que, de nos jours, les risques professionnels et la souffrance au travail ne cessent de croître. L'obligation de sécurité de résultat d'un employeur envers ses salariés n'a jamais été autant d'actualité dans un monde du travail notamment secoué par le scandale de l'amiante et l'émergence des cancers professionnels ou encore par les risques psychosociaux et leur lot de dépressions et de suicides. Comment l'employeur doit-il donc s'y prendre pour garantir la protection et la santé des travailleurs ? Comment décrypter la règlementation et organiser de manière pratique la prévention ? "Les actions essentielles de sécurité", "Ce qu'il faut faire et ne pas faire"… mais aussi "les gestes qui sauvent" et "les réflexes de survie en cas d'urgence médicale ou de risque majeur" font partie de ce guide en tout point utile et pratique aussi bien pour l'employeur que pour les travailleurs, toutes catégories socioprofessionnelles confondues.
Auteur de 4 ouvrages à succès depuis 2004, Albert DAVID, journaliste spécialisé dans les questions de prévention et de santé nous offre un "Manuel de Référence" qui fait office, aux dires des nombreux lecteurs qui l'ont compulsé avant la parution officielle, d'une véritable "Bible de la Prévention et de la Santé" pour le monde du travail.
L'ouvrage est préfacé par l'ancien ministre du travail, Jean AUROUX, et introduit par le Directeur général du travail, Yves STRUILLOU.

L'AUTEUR

Journaliste en radio et presse écrite, écrivain depuis une trentaine d'années, Albert David est spécialisé dans les questions de prévention et de santé au travail. Rédacteur, chroniqueur dans plusieurs publications en France métropolitaine, rédacteur-en-chef de publications de prévention dans les Départements d'Outremer (Ile de la Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane), il est également l'auteur de : "Prévention, Sécurité, Santé au Travail : Le Guide d'Urgence (2004) ; "Prévention, Sécurité, Santé à l'Ecole de A à Z (2006)" ; "Le Manuel de Référence – Prévention, Sécurité, Santé au Travail de A à Z !" (2011).
Interview : 0692 65.02.24 – Email : albertdavid@editionsprevention.com

VIENT DE PARAITRE !

Titre : Le Manuel de Référence - Prévention, Sécurité, Santé au Travail de A à Z !
Broché : 768 pages couleur
Format : 163 x 235
Editeur : Editions Prévention – www.editionsprevention.com
16, Rue Claude Chappe – Zac 2000 – 97420 Le Port
Tel. 0262 55.15.05 - Fax : 09.70.62.09.35
Auteur : Albert DAVID : albertdavid@editionsprevention.com
Interview auteur : Tel: 0692.65.02.24
Préface : Jean AUROUX, ancien Ministre du travail
ISBN : 978-2-9539224-1-7
Prix France : 77.90 €
En Stock : Disponible auprès de l'éditeur et en librairie
Sortie officielle : 4 aout 2020

LE PITCH – 4ème DE COUVERTURE

Tout employeur est tenu par le Code du travail de "prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs". Ces mesures comprennent "la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés". Comment, toutefois, s'y retrouver dans une législation aussi dense que complexe ? Comment procéder pour établir une stratégie de prévention efficace et durable couvrant à la fois les "risques identifiés" auxquels les travailleurs sont exposés, selon le secteur d'activité, et les "risques cachés", progressant en arrière-plan, susceptibles d'ébranler sérieusement la performance humaine et économique de l'entreprise lors de leur éclosion ? Parmi eux : les risques liés à l'activité physique, vecteurs des fameux TMS (troubles musculo-squelettiques) qui constituent l'écrasante majorité des maladies professionnelles en France ; les risques psychosociaux, qui ont connu un essor exponentiel ces dernières années, signe d'un malaise dans le monde du travail, ou encore les risques cancérogènes (CMR), biologiques et infectieux aux conséquences redoutables… Dans le sillage de l'épidémie de coronavirus Covid-19, il est plus que jamais capital pour l'entreprise d'aujourd'hui de disposer bien en amont d'un plan de prévention, d'action et de maitrise du risque. Si l'élaboration du "Document unique d'évaluation des risques professionnels" est une étape clé permettant de délimiter les contours de ce plan, celui-ci ne peut fonctionner sans la mobilisation et l'implication quotidienne des dirigeants et de l'ensemble des travailleurs, de même que les apports nécessaires du comité social et économique et du médecin du travail, entre autres.

Obligations de sécurité de l'employeur, droits et devoirs des salariés, organisation et aménagements du travail, modalités de protection collective et individuelle, conditions et qualité de vie au travail, dialogue social, management, formation et information, gestion de crise, surveillance médicale, etc., tout est passé en revue de manière claire et précise dans ce nouveau Manuel de Référence incontournable afin de faciliter votre recherche et votre compréhension de la loi, entièrement décryptée, et de vous permettre de façonner ou d'optimiser votre démarche de prévention. L'essentiel est présent dans ce guide unique, pratique et accessible à tous avec, en prime, les actions majeures de sécurité à mener pour chaque catégorie de risque professionnel et les réflexes en situation d'urgence. Le tout de A à Z !

L'INTRO DU MANUEL DE RÉFÉRENCE

Issus d'une directive européenne de 1989 transposée dans le droit français par la loi n°91-1414 du 31 décembre 1991, neuf "principes généraux de prévention" constituent, selon le Code du travail, la feuille de route que l'employeur doit adopter "pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs" (articles L.4121-1 et L.4121-2 ; voir pages 24, 30).

A la lecture de cette "grille de départ" de la prévention au travail, on commence par "Eviter les risques" (en pole position) avant d'"Evaluer ceux qui ne peuvent pas être évités" (n°2), de les "Combattre à la source" (n°3), puis de s'atteler à "Adapter le travail à l'homme" (n°4).

Première interrogation suscitée par le classement du quatuor de tête : l'évaluation des risques à la deuxième place semblait, à l'origine, secondaire et limitative. Le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant obligation d'élaborer dans chaque entreprise un "Document unique d'évaluation des risques professionnels" (DUERP) a, en quelque sorte, réparé la confusion et lui a octroyé un rang prioritaire plus conforme.

Deuxième interrogation portée par une vaste majorité de préventeurs, experts et défenseurs de la santé au travail : la position pour le moins surprenante en numéro 4 (seulement) de "l'adaptation du travail à l'homme" au sein de ces principes fondateurs. Notion centrale et certes discutable juridiquement parlant du fait de la subordination qu'elle peut induire, on aurait bien imaginé que celle-ci fasse écurie avec l'évaluation des risques et son Document Unique, tant elle répond à l'objectif clair de "préservation de la santé physique et mentale des travailleurs" exigé par la loi.

Naturellement, "adapter le travail à l'homme" n'a rien d'une sinécure dans une société où, mondialisation aidant, on n'a jamais produit autant de matière que de risques : risques liés à l'activité physique avec leur multitude de troubles musculo-squelettiques (TMS), responsables de la quasi-totalité des maladies professionnelles dans notre pays (88%) ; risques psychosociaux qu'on ramasse à la pelle autant que les travailleurs qui en sont victimes (en augmentation de 23%, au vu des dernières statistiques annuelles de l'Assurance maladie – Risques professionnels) ; risques chimiques, cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR), véritables bombes à retardement, pourvoyeurs de cancers professionnels sur le long terme ; risques biologiques et infectieux avec des armées de micro-organismes, microbes et virus invisibles, de type Covid-19, capables de mettre à genoux des pans entiers de sociétés jusqu'à finir par nous ouvrir les yeux sur les vertus de la prévention primaire…

Il se trouve que, pour contenir notamment l'inflation galopante des risques émergents dans notre société avec "l'adaptation du travail à l'homme" dans le viseur, le législateur s'est récemment employé à mettre des mots sur les maux qui fâchent avec une stratégie vouée à démasquer les facteurs professionnels accidentogènes et pathogènes pour mieux les combattre. En ce sens, il a complété les fameux principes généraux de prévention (en leur point n°7) avec une invitation formelle, à l'endroit de l'employeur, à "planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel, ainsi que ceux liés aux agissements sexistes" (Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016). Il n'est plus à démontrer qu'un travailleur heureux, épanoui, évoluant dans un cadre de travail adéquat, contribue sérieusement à la performance économique de l'entreprise et, par ricochet, à la stabilité et à la compétitivité de celle-ci. Du coup, dans la foulée de la loi de 2016, on a vite fait de sortir du placard et de renforcer le dialogue social, l'égalité professionnelle, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, le droit à la déconnexion, le télétravail, etc., pour alimenter la partition du mieux-être et de la qualité de vie au travail.

Pour abonder dans le même registre, une Ordonnance du 22 septembre 2017 (complétée par un décret du 27 décembre 2017) s'est chargée de nommer et de stigmatiser de nombreux facteurs de risques professionnels connus pour les séquelles invalidantes qu'ils ont depuis longtemps occasionnées chez les salariés : manutentions manuelles de charges, postures pénibles, températures extrêmes, bruit, travail de nuit, travail répétitif (…) à une fréquence élevée et sous cadence contrainte, etc. (article L.4161-1 du Code du travail ; voir page 24).

De fait, les organisations agressives de travail et celles procédant à des restructurations permanentes, les inconditionnels de modes violents et inadaptés de management participant à une dangereuse dégradation de l'état de santé des travailleurs…, ont été priés de revoir sérieusement leur copie au risque de se retrouver rapidement sur la sellette. Et pour cause, que ce soit dans les tribunaux, les médias ou sur les réseaux sociaux, entre autres, où les dénonciations de toute nature fusent à la vitesse de l'éclair, on ne badine plus avec la sécurité et la santé au travail. Une chose est sûre, la "faute inexcusable" n'a jamais aussi bien porté son nom…

Manifestement, entre l'introduction de la loi "protectrice" du 22 mars 1841, limitant à 8 heures le travail quotidien des enfants de 8 à 12 ans, le passage aux 35 heures de travail hebdomadaire depuis le 1er janvier 2000 et la réforme du Code du travail par ordonnances en 2017, le monde du travail a subi une sacrée métamorphose dans notre pays. Les partenaires sociaux de l'entreprise se sont développés, les instances représentatives protégeant les intérêts des salariés ont vu leur pouvoir renforcé... Les réformes successives des services de santé au travail ont mis au jour des équipes pluridisciplinaires capables d'aider, de conseiller et d'accompagner à la fois dirigeants et travailleurs en leur permettant notamment d'activer des leviers de performance et de productivité moins contraints...

Les temps ont également bien changé pour l'employeur à qui il revient à présent de se constituer un solide plan de prévention, d'action et de maitrise du risque sur mesure, aussi utile qu'indispensable dans le sillage de l'épidémie de coronavirus. Il n'est évidemment pas question, dans cette optique, de se contenter d'intégrer des indicateurs dans un logiciel et d'actionner son "plan de prévention 2.0" en pilotage automatique. Toute démarche de prévention ne peut ni fonctionner ni survivre sans la mobilisation et l'implication quotidienne des dirigeants, de l'ensemble des travailleurs et les apports nécessaires du comité social et économique et du médecin du travail, entre autres. Pour gagner en efficience, savoir et savoir-faire en sont un alliage essentiel. Ils sont aussi des gages de réussite d'une telle démarche.

Cet ouvrage vous permet d'en savoir plus et de voir plus clair, autant dans la recherche que dans la compréhension d'une législation aussi dense que complexe. Identification et évaluation des risques à consigner dans le Document Unique, obligations de sécurité de résultat, droits et devoirs des salariés, organisation et aménagements du travail, modalités de protection collective et individuelle, formation et information, gestion de crise, surveillance médicale, actions essentielles de sécurité, etc., tout est passé en revue, de A à Z, pour vous permettre de façonner ou d'optimiser votre démarche.

Près de 30 ans après la transposition dans le droit français de la directive européenne sur les principes généraux de prévention, après le fléau (non contenu) de l'amiante, après des milliers d'études nationales et internationales sur la santé au travail pointant du doigt de sérieuses « inadaptations », pour ne pas dire défaillances, bien coûteuses humainement et économiquement parlant, il est enfin temps de réconcilier le travail et l'homme et de reconnaitre que la Prévention est, par excellence, un moyen indispensable pour y parvenir.

"Un OUVRAGE EXTRÊMEMENT COMPLET, PRÉCIS ET DÉTAILLÉ sur la prévention des risques en entreprise. Rien à redire !"
Alain SOYEZ, Ingénieur-conseil, Responsable de l'ECEP Risques Physiques – CARSAT HAUTS DE FRANCE

"Une BIBLE DE SYNTHÈSE PRATIQUE à consommer sans modération !"
Alain-Félix MATHIEU, Directeur Adjoint, Responsable Pôle politique du travail – DIECCTE 971

"UN VRAI DICTIONNAIRE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS !"
Alice PANIER, Psychologue du travail – Service de Santé au Travail, AMETRA 06

Un super guide pour l'ensemble des acteurs économiques. Tous responsables et engagés avec cette BIBLE DE LA PRÉVENTION !
Isabelle HOCHART, Directrice – Santé au travail, AISMT13

"S'il est de nombreux ouvrages disparates sur la prévention, la sécurité et la santé au travail, LE MANUEL DE REFERENCE EST LE SEUL qui apporte une supervision du sujet tout en étudiant chaque thème rigoureusement !"
François-Xavier MICHAUX, Directeur général adjoint Service de Santé au Travail – ST PROVENCE

"Cet ouvrage est AUSSI COMPLET QU'UN DICTIONNAIRE ET TRÈS AGRÉABLE À LIRE... INDISPENSABLE !"
Dr Evelyne BARRÉ, Médecin du travail – Service de Santé au Travail, AMETRA 06

"UN OUVRAGE UNIQUE prenant en compte tous les aspects de la prévention et des risques dans le milieu interprofessionnel. Précieux dans la globalité de sa mission !"
Jean-Pierre DAUMAS, Président – Santé et Travail 06, CMTI 06

"Un ouvrage de référence très complet, À GARDER À PORTÉE DE MAIN POUR DES CONSULTATIONS À LA CARTE !"
Corinne DUBOIS, Directrice – Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail, ARACT RÉUNION

"UN EXCELLENT OUVRAGE OFFRANT UNE SYNTHESE EFFICACE permettant d'assimiler et de pratiquer la prévention de manière à la fois ciblée et exhaustive !"
Colonel Jean-Paul LEVIF, Directeur Départemental Adjoint – SDIS GUADELOUPE

"LE LIVRE DE RÉFÉRENCE ! Une lecture indispensable pour une culture santé-sécurité au travail quel que soit le secteur d'activité !"
Chloé PICHARD, Responsable Qualité – CHAMBRE DE MÉTIERS RÉUNION

"UNE RÉFÉRENCE INDISPENSABLE pour les formations HSE de l'enseignement supérieur !"
Thomas PETIT, Chef du département HSE, Professeur des Universités – IUT ST PIERRE, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

"Plus qu'un manuel, un guide. Plus qu'un guide, UN COMPAGNON PRÉCIEUX POUR TOUS SECTEURS D'ACTIVITÉS !"
Fernand SAINTE-ROSE, Directeur du Service Universitaire de Formation Continue – UNIVERSITÉ DES ANTILLES

"Un manuel très complet. TOUS LES THÈMES DE LA PRÉVENTION REGROUPÉS EN UN SEUL OUVRAGE : PRATIQUE ET RAPIDE D'ACCÈS !"
Xavier FAREL, Ingénieur-Conseil Régional, Directeur des Risques Professionnels – CGSS RÉUNION

"Utile, pratique, complet : LA PREMIÈRE RÉFÉRENCE dans le domaine que je consulterai !
Dr Gérald EGMANN, Médecin-chef Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) – SDIS GUYANE

Editions Prévention

CONTACT : Editions Prévention – www.editionsprevention.com – Tel. 0262 55.15.05
AUTEUR/INTERVIEW : Albert DAVID : albertdavid@editionsprevention.com
Tel: 0692 65.02.24
SERVICE PRESSE : presse@editionsprevention.com